

Table des matières

	Page
Information générale	
Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT: <i>Note du TSB</i>	3
Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC): <i>Colombie</i>	4
Service des télégrammes: <i>Serbie (Telekom Srbija, Beograd) et Unitel: Communiqué commun</i>	4
Service téléphonique:	
<i>Algérie (Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT), Alger)</i>	5
<i>Canada (Canadian Numbering Administrator (CNA), Ottawa)</i>	8
<i>Cap-Vert (Agência Nacional das Comunicações (ANAC), Praia)</i>	10
<i>Congo (Administration Centrale des Postes et Télécommunications (D.G.A.C.P.T.), Brazzaville)</i>	11
<i>Danemark (National IT and Telecom Agency (NITA), Copenhagen)</i>	11
<i>Egypte (National Telecom Regulatory Authority (NTRA), Cairo)</i>	12
<i>Nouvelle-Zélande (Ministry of Economic Development, Wellington)</i>	12
Changements dans les administrations/ER et autres entités ou organisations:	
<i>Australie (Department of Communications, Information Technology and the Arts, Canberra Act: Changement de nom)</i>	13
<i>Lao (République démocratique populaire) (Ministry of Communications, Transport, Posts and Construction, Vientiane: Changements de nom et d'adresse)</i>	13
<i>Maroc (Ministère des Affaires économiques et générales, Rabat: Changement de nom)</i>	14
<i>Rép. tchèque (Radiokomunikace a.s., Praha: Changement de nom)</i>	14
<i>Sénégal (Ministère des Télécommunications, des Postes et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Dakar: Changement de nom)</i>	15
<i>Suisse (TDC Switzerland AG, Zurich: Changement de nom)</i>	15
Service télex: <i>Serbie (Telekom Srbija, Beograd: Cessation du service télex)</i>	16
Restrictions de service: <i>Note du TSB</i>	17
Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2002): <i>Note du TSB</i>	18

Union internationale des télécommunications (UIT)

Place des Nations CH-1211 Genève 20

(Suisse)

Tél: +41 22 730 5111

www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html

Fax: +41 22 730 5853
+41 22 733 7256

E-mail: tsbtson@itu.int
tsbmail@itu.int
itumail@itu.int

Dates de parution des prochains
Bulletins d'exploitation

N° 901	1.II.2008
N° 902	15.II.2008
N° 903	1.III.2008

Contact Bureau de la
normalisation des
télécommunications (TSB):
Tél: +41 22 730 5222
Fax: +41 22 730 5853

Comprenant les renseignements
reçus au:

24.I.2008
7.II.2008
20.II.2008

Contact Bureau des
radiocommunications (BR):
Tél: +41 22 730 5217
Fax: +41 22 730 5785

Amendements aux publications de service

Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications	19
Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles	20
Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)).....	21
Codes de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles	22
Liste des indicateurs de destination des télégrammes	22
Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC).....	23
Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC).....	23
Plan de numérotage national.....	24

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT

Note du TSB

A. Les listes suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

BE N°

- 899 Liste des indicatifs de pays pour le service mobile du système de radiocommunication de terre à ressource partagée (Complément à la Recommandation UIT-T E.218 (05/2004)) (Situation au 1^{er} janvier 2008)
- 897 Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (05/2004)) (Situation au 1^{er} décembre 2007)
- 892 Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005)) (Situation au 15 septembre 2007)
- 889 Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005)) (Situation au 1^{er} août 2007)
- 887 Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1^{er} juillet 2007)
- 883 Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Selon la Recommandation UIT-T E.118 (05/2006)) (Situation au 1^{er} mai 2007)
- 883 Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 25.1 du Règlement des radiocommunications) et forme des indicatifs d'appel assignés par chaque Administration à ses stations d'amateur et à ses stations expérimentales (Situation au 1^{er} mai 2007)
- 881 Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1^{er} avril 2007)
- 880 Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 15 mars 2007)
- 879 Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.32) (10/1995) (Situation au 1^{er} mars 2007)
- 878 Liste des Codes Télex de Destination (CTD) et des Codes d'Identification de Réseaux Télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 15 février 2007)
- 877 Liste des indicatifs de pays ou de zone géographique pour les facilités non normalisées dans les services de télématique (Complément à la Recommandation UIT-T T.35 (02/2000)) (Situation au 1^{er} février 2007)
- 876 Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121 (10/2000)) (Situation au 15 janvier 2007)
- 875 Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (10/2000) (Situation au 1^{er} janvier 2007)
- 873 Indicateurs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005)) (Situation au 1^{er} décembre 2006)
- 871 Code de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.212 (05/2004)) (Situation au 1^{er} novembre 2006)
- 781 Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Selon la Recommandation UIT-T E.180 (03/98)) (Situation au 1^{er} février 2003)
- 669 Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/1998))

B. Les listes suivantes sont disponibles en ligne sur le site web de l'UIT-T:

Liste des codes de transporteur de l'UIT

(Rec. UIT-T M.1400 (01/2004))

www.itu.int/ITU-T/inr/icc/index.html

Tableau Bureaufax (Rec. UIT-T F.170)

www.itu.int/ITU-T/inr/bureaufax/index.html

Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))

Note du TSB

A la demande de l'Administration de Colombie, le Directeur du TSB a attribué le code de zone/réseau sémaphore (SANC) suivant pour être utilisé dans la partie internationale des réseaux de ce pays/zone géographique qui applique le système de signalisation N° 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99):

<i>Pays/zone géographique ou réseau sémaphore</i>	<i>SANC</i>
Colombie (République de)	7-066

SANC: Signalling Area/Network Code.
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Código de zona/red de señalización (CZRS).

Service des télégrammes

Serbie Unitel

Communiqué commun du 25.XII.2007:

Telekom Srbija, Beograd, et Unitel annoncent dans ce communiqué commun qu'à compter du 1^{er} janvier 2008, tous les télégrammes internationaux à destination et en provenance de la Serbie doivent être acheminés via Unitel Telegram Services GmbH. L'indicateur de destination des télégrammes attribué à la Serbie et les codes de bureau utilisés pour le système de retransmission de télégrammes resteront en vigueur.

Les taxes internationales et le règlement des comptes seront du ressort d'Unitel qui conduira directement, à partir de la date susmentionnée, toutes les négociations concernant le trafic des télégrammes à destination et en provenance de la Serbie. Les opérateurs de télécommunications sont donc priés de bien vouloir s'adresser directement à Unitel, à l'adresse: d.abbey@uniteltelegram.com, pour organiser la fourniture de l'accès et négocier les taxes de terminaison applicables.

La Liste des indicateurs de destination des télégrammes, publiée selon la Recommandation UIT-T F.32, sera mise à jour en conséquence*.

Les modalités applicables pour l'envoi et la remise des télégrammes en Serbie sont les suivantes:

- Seuls les télégrammes ordinaires avec une adresse postale complète sont acceptés et leur remise assurée;
- Les télégrammes avec les indications de service TFX, FAXx LX (formule de luxe) et LXDEUIL (formule de luxe pour condoléances) ne sont pas acceptés;
- La remise des télégrammes reçus du lundi au vendredi est assurée. Les horaires pour l'envoi et la remise des télégrammes sont les suivants:
 - 1) les télégrammes reçus quatre (4) heures (heure locale) avant la fermeture du bureau de poste seront remis le jour même;
 - 2) les télégrammes reçus moins de quatre heures avant la fermeture du bureau de poste seront remis le jour ouvrable suivant.

* Voir le présent Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 900 du 15.I.2008, page 22.

- Il n'y a pas de remise de télégrammes les samedis, dimanches et jours fériés officiels nationaux.
- Les heures d'ouverture du Centre télégraphique international en Serbie-Belgrade sont:
 - 0700 heures – 2100 heures (heure locale), du lundi au vendredi;
 - 0700 heures – 2100 heures (heure locale), le samedi;
 - Le Centre est fermé le dimanche et les jours fériés officiels en Serbie. Tous les télégrammes reçus sont alors stockés dans le système et distribués le jour ouvrable suivant.

Pour un complément d'information concernant le service des télégrammes en Serbie, prière de prendre contact avec:

<p>Ms Milica Jovicic Manager, Carrier Relations Department International Division Telekom Srbija a.d. BEOGRAD Serbia Tél: +381 11 334 1184 Fax: +381 11 334 0116 E-mail: milica.jovicic@telekom.yu</p>	<p>Mr David Abbey Unitel Telegram Services GmbH Alpenstrasse, 15 Postfach 4620 6304 ZUG Switzerland Tél: +44 1244 571 231 Fax: +41 417 268 250 E-mail: d.abbey@uniteltelegram.com</p>
--	---

Service téléphonique

Algérie (indicatif de pays +213)

Communication du 17.XII.2007:

L'*Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT)*, Alger, annonce que le nouveau plan de numérotation téléphonique de l'Algérie sera mis en service le 22 février 2008 à 0000 heure UTC.

- Nouveau plan de numérotation pour l'Algérie

L'ARPT, autorité nationale de régulation de la poste et des télécommunications en Algérie, a adopté un nouveau plan de numérotation téléphonique.

L'ARPT, pour faciliter l'important développement des réseaux mobiles en Algérie, a défini un nouveau plan de numérotation à dix chiffres en lieu et place de l'actuel plan à neuf chiffres qui ne permettait plus l'évolution souhaitée. L'ARPT profite de la mise en place du nouveau plan de numérotation pour adopter une structuration qui facilite la visibilité tarifaire et l'usage des réseaux téléphoniques par les utilisateurs en Algérie.

- Date de mise en œuvre du nouveau plan de numérotation

Le passage au nouveau plan de numérotation sera effectué le vendredi 22 février 2008 à 0000 heure UTC (minuit, du jeudi au vendredi).

- Modifications pour les appels internationaux

Le nouveau plan consiste à ajouter un nouveau chiffre «N» en tête de la numérotation actuelle pour les numéros téléphoniques mobiles, les numéros VSAT et les numéros non géographiques pour la VoIP selon les indications précisées dans le tableau ci-après.

Les numéros désignant des services à valeur ajoutée (SVA) comporteront également dix chiffres, cependant le chiffre supplémentaire est ajouté après les quatre chiffres identifiant le type de numéro (0800, 0801, 0802, etc.). Habituellement, ces numéros ne sont pas appelés depuis l'international. De plus, les numéros SVA sont réorganisés en fonction du tarif de l'appel.

Pour des contraintes techniques de migration du réseau fixe, les numéros géographiques resteront à neuf chiffres jusqu'en 2009.

Pour les appels internationaux, les espaces de numérotation sont modifiés comme suit:

Note: L'indicatif de pays attribué par l'UIT à l'Algérie est le +213

<i>Avant: 9 chiffres</i>	→	<i>Après: 10 chiffres</i>
+213 5 BPQMCDU	Mobiles	+213 55 BPQMCDU
+213 6 BPQMCDU excepté +213 6 19QMCDU	Mobiles VSAT	+213 66 BPQMCDU +213 96 19QMCDU
+213 7 BPQMCDU	Mobiles	+213 77 BPQMCDU
+213 9 0PQMCDU +213 9 1PQMCDU +213 9 2PQMCDU +213 9 3PQMCDU +213 9 4PQMCDU +213 9 5PQMCDU +213 9 6PQMCDU	Mobiles	+213 79 0PQMCDU +213 79 1PQMCDU +213 79 2PQMCDU +213 79 3PQMCDU +213 79 4PQMCDU +213 79 5PQMCDU +213 79 6PQMCDU
+213 9 7PQMCDU +213 9 8PQMCDU +213 9 9PQMCDU	Mobiles	+213 69 7PQMCDU +213 69 8PQMCDU +213 69 9PQMCDU
+213 8 2PQMCDU +213 8 3PQMCDU	Numéros non géographiques pour la VoIP	+213 98 2PQMCDU +213 98 3PQMCDU

- Les numéros géographiques restent inchangés au 22 février 2008.

<i>Avant: 9 chiffres</i>	→	<i>Après: 9 chiffres</i>
+213 1 BPQMCDU +213 2 BPQMCDU +213 3 BPQMCDU +213 4 BPQMCDU	Numéros géographiques	+213 1 BPQMCDU +213 2 BPQMCDU +213 3 BPQMCDU +213 4 BPQMCDU

Cette partie du plan de numérotation doit migrer à dix chiffres en 2009.

- Le plan de numérotation au 22 février 2008

A partir du 22 février à 0000 heure UTC (minuit, du jeudi au vendredi), prière de prendre note de ce qui suit en rapport avec le plan de numérotation de l'Algérie:

- Le préfixe international à composer depuis l'Algérie pour accéder au réseau automatique international reste le «00».
- Le préfixe national est le «0».

- Les numéros géographiques restent à seulement neuf chiffres.

Z	A	B	P	Q	M	C	D	U	
0	1	B	P	Q	M	C	D	U	Réseau fixe – Consortium Algérien des Télécommunications (Lacom)
0	2	B	P	Q	M	C	D	U	Réseau fixe – Algérie Télécom
0	3	B	P	Q	M	C	D	U	Réseau fixe – Algérie Télécom
0	4	B	P	Q	M	C	D	U	Réseau fixe – Algérie Télécom

- Les numéros mobiles, les numéros de services à valeur ajoutée, les numéros VSAT et les numéros non-géographiques pour la VoIP passent à dix chiffres.

Z	N	A	B	P	Q	M	C	D	U	
0	5	5	B	P	Q	M	C	D	U	Mobile – Wataniya Télécom Algérie (Nedjma)
0	6	6	B	P	Q	M	C	D	U	Mobile – Algérie Télécom Mobile (Mobilis)
0	6	9	7/9	P	Q	M	C	D	U	Mobile – Algérie Télécom Mobile (Mobilis)
0	7	7	B	P	Q	M	C	D	U	Mobile – Orascom Télécom Algérie (Djezzy)
0	7	9	0/6	P	Q	M	C	D	U	Mobile – Orascom Télécom Algérie (Djezzy)
0	8	0	0	1	Q	M	C	D	U	Services Libre Appel
0	8	0	1	1	Q	M	C	D	U	SVA tarif ≤ 5 Da
0	8	0	2	1	Q	M	C	D	U	SVA tarif ≤ 20 Da
0	8	0	3	1	Q	M	C	D	U	SVA tarif ≤ 50 Da
0	8	0	4	1	Q	M	C	D	U	SVA tarif ≤ 70 Da
0	8	0	5	1	Q	M	C	D	U	SVA tarif ≤ 90 Da
0	8	0	6	1	Q	M	C	D	U	SVA tarif ≤ 120 Da
0	8	0	7	P	Q	M	C	D	U	Non attribué
0	8	0	8	1	Q	M	C	D	U	SVA pour jeux et concours tarif ≤ 60 Da
0	8	0	9	1	Q	M	C	D	U	SVA pour jeux et concours tarif ≤ 120 Da
0	9	6	1	9	0	M	C	D	U	Numéros pour VSAT (Algérie Télécom)
0	9	6	1	9	1	M	C	D	U	Numéros pour VSAT (Orascom Télécom Algérie)
0	9	6	1	9	2	M	C	D	U	Numéros pour VSAT (Divona)
0	9	8	2	P	Q	M	C	D	U	Numéros non-géographiques (VoIP)
0	9	8	3	0	Q	M	C	D	U	Numéros non-géographiques (VoIP- Algérie Télécom)

Contact:

Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT)
 1, rue Kaddour Rahim – Hussein Dey
 ALGER 16008
 Algérie
 Tél: +213 21 470 205
 Fax: +213 21 470 183
 E-mail: info@arpt.dz
 URL: www.arpt.dz

Canada (indicatif de pays +1)

– Communication du 6.IX.2007:

Le *Canadian Numbering Administrator (CNA)*, Ottawa, annonce que le nouvel indicatif interurbain «581» sera mis en service «de façon répartie» dans les centraux où est utilisé actuellement l'indicatif interurbain «418», à la date butoir du 19 septembre 2008. La North American Numbering Plan Administration (NANPA) a attribué l'indicatif NPA 581 à cette fin.

Le nouvel indicatif NPA sera utilisé dans la même zone géographique que l'indicatif NPA 418 actuel, dans le Nord et l'est du Québec (Canada), y compris les villes de Québec, Rimouski, Chicoutimi, Rivière-du-Loup, St-Georges-de-Beauce et Thetford Mines.

A compter du 21 juin 2008 les appelants ne composant que sept chiffres seront dirigés vers une annonce enregistrée les invitant à utiliser la numérotation à dix chiffres pour leurs appels locaux, puis la communication sera automatiquement établie. Tous les opérateurs canadiens de la zone NPA 418 mettront en service cette annonce enregistrée entre le 21 et le 27 juin 2008 et continueront à la diffuser pour les appels locaux établis au moyen de la numérotation à sept chiffres jusqu'au passage à la numérotation à dix chiffres obligatoire le 6 septembre 2008.

Après la mise en service de la numérotation locale à dix chiffres obligatoire, une annonce enregistrée se déclenchera à chaque appel établi au moyen de la numérotation à sept chiffres, informant l'appelant qu'il doit utiliser la numérotation locale à dix chiffres et l'invitant à raccrocher et à renouveler son appel en composant l'indicatif NPA suivi du numéro à sept chiffres de l'appelé. Tous les opérateurs canadiens de la zone NPA 418 mettront en service cette annonce enregistrée entre le 6 et le 12 septembre 2008. Cette annonce invitant à utiliser la numérotation locale à dix chiffres obligatoire sera remplacée par une annonce standard pour les appels locaux établis au moyen de la numérotation à sept chiffres entre le 8 décembre 2008 et le 15 janvier 2009.

Le plan de numérotage pour la zone NPA 418 et 581 sera le suivant:

- Tous les appels locaux, y compris les appels à l'intérieur de la zone locale élargie, en provenance de la zone NPA 418/581 doivent être établis au moyen de la numérotation à dix chiffres, c'est-à-dire: NPA NXX XXXX.
- Les appels interurbains et les appels de service à facturation spéciale à l'intérieur de la zone NPA 418/581 continueront d'être établis au moyen de la numérotation à dix chiffres, après le ou les chiffres composant le préfixe.

La numérotation à sept chiffres utilisée actuellement pour les appels locaux en provenance de la zone NPA 506 voisine de Campbellton (Nouveau-Brunswick) et de la zone NPA 709 voisine de Labrador City – Wabush (Terre-Neuve et Labrador) à destination de la zone NPA 418 pourra continuer à être utilisée.

Tous les fournisseurs de services de télécommunication internationaux et nationaux devront s'assurer que le nouvel indicatif NPA 581 a été activé dans leurs réseaux avant la date butoir du 19 septembre 2008.

Dans le cadre du passage à la nouvelle numérotation (indicatif NPA 581), les numéros d'essai suivants seront mis en service à compter du 21 avril 2008. Pour les appels d'essai visant à vérifier que la communication à destination du nouvel indicatif NPA 581 a été bien acheminée, composer les numéros d'essai (TEST) 8378. Pour les appels d'essai visant à vérifier les opérations du système de facturation avec supervision des réponses à destination du nouvel indicatif NPA 581, composer les numéros de facturation (BILL) 2455.

Numéros d'essai des opérateurs:

Rogers Communications:	+1 581 510 8378 (TEST) ¹
Rogers Communications:	+1 581 510 2455 (BILL) ²
Bell Canada:	+1 581 610 8378 (TEST)
Bell Canada:	+1 581 610 2455 (BILL)
TELUS Quebec:	+1 581 810 8378 (TEST)
TELUS Quebec:	+1 581 810 2455 (BILL)

¹ Essai.

² Facturation.

Les appels aboutissant aux numéros d'essai déclencheront en retour l'annonce standard enregistrée suivante:

«You have successfully completed a call to the 581 Area Code Test Number at [Carrier name] in Québec, Canada.» (La communication à destination du numéro d'essai pour l'indicatif NPA 581 de [Nom de l'opérateur], Québec (Canada) a été établie avec succès.)

Les numéros d'essai seront désactivés entre le 19 septembre et le 20 octobre 2008. Les indicatifs des centraux (NXX) de la nouvelle zone NPA 581 pourront être attribués aux fournisseurs de services de télécommunication après le 19 mars 2008 (c'est-à-dire six, mois avant la date butoir du 19 septembre 2008), mais ils ne pourront pas être activés dans le RTPC avant le 19 septembre 2008.

– Communication du 15.X.2007:

Le *Canadian Numbering Administrator (CNA)*, Ottawa, annonce que le nouvel indicatif interurbain «587» attribué par la North American Numbering Plan Administration (NANPA) sera mis en service «de façon répartie» dans toute la province de l'Alberta où sont utilisés les indicatifs interurbains «403» et «780», à la date butoir du 19 septembre 2008.

Avant le passage à la numérotation locale à dix chiffres obligatoire, les appelants composant sept chiffres pour les appels locaux seront dirigés vers une annonce les invitant à utiliser à l'avenir la numérotation locale à dix chiffres, puis leur communication sera établie. Les opérateurs canadiens de la zone NPA 403 et 780 dans l'Alberta mettront cette annonce en service au plus tôt le 23 juin 2008 et au plus tard le 27 juin 2008, et continueront à la diffuser jusqu'au passage à la numérotation à dix chiffres obligatoire, c'est-à-dire au plus tôt le 8 septembre 2008 et au plus tard le 12 septembre 2008.

Lorsque la numérotation locale à dix chiffres obligatoire sera mise en service, l'appelant composant un numéro à sept chiffres pour les appels locaux sera dirigé vers une annonce enregistrée l'informant qu'il doit utiliser la numérotation locale à dix chiffres et l'invitant à raccrocher et à renouveler son appel en composant l'indicatif interurbain suivi du numéro à sept chiffres de l'appelé.

Le plan de numérotage pour la zone NPA 403/780/587 est comme suit:

- Tous les appels locaux, y compris les appels à l'intérieur de la zone locale élargie, en provenance de la zone NPA 403/780/587 doivent être établis au moyen de la numérotation à dix chiffres; c'est-à-dire: NPA NXX XXXX.
- Les appels interurbains et les appels de service à facturation spéciale à l'intérieur de la zone NPA 403/780/587 continueront d'être établis au moyen de la numérotation à dix chiffres après le ou les chiffres composant le préfixe.
- La numérotation à sept chiffres utilisée actuellement pour les appels locaux en provenance de la zone NPA 306 (Saskatchewan) de Lloydminster et Marshall à destination de la zone NPA 780 (Alberta) et en provenance de la zone NPA 406 (Montana) de Sweetgrass à destination de la zone NPA 403 (Alberta) ne sera pas touchée par la mise en service du nouvel indicatif NPA.
- Tous les fournisseurs de services de télécommunication internationaux et nationaux devront s'assurer que le nouvel indicatif NPA 587 a été activé dans leurs réseaux avant le 22 juin 2008.

Dans le cadre du passage à la nouvelle numérotation (indicatif NPA 587) les numéros d'essai suivants seront mis en service à compter du 22 avril 2008. Pour les appels d'essai visant à vérifier que la communication à destination du nouvel indicatif NPA 587 a été bien acheminée, composer les numéros d'essai (TEST). Pour les appels d'essai visant à vérifier les opérations du système de facturation avec supervision des réponses à destination du nouvel indicatif NPA 587, composer les numéros de facturation (BILL).

Numéros d'essai des opérateurs:

Rogers Communications:	+1 587 510 8378 (TEST) ¹
Rogers Communications:	+1 587 510 2455 (BILL) ²
TELUS Quebec:	+1 587 610 8378 (TEST)
TELUS Quebec:	+1 587 610 2455 (BILL)

¹ Essai.

² Facturation.

Les appels aboutissant à ces numéros d'essai déclencheront en retour l'annonce standard enregistrée suivante:

«You have successfully completed a call to the 587 Area Code Test Number at [Carrier Name] in Alberta, Canada.» (La communication à destination du numéro d'essai pour l'indicatif NPA 587 de [Nom de l'opérateur] dans l'Alberta (Canada) a été établie avec succès.)

Les numéros d'essai seront désactivés entre le 19 septembre et le 13 octobre 2008. Les indicatifs des centraux (NXX) dans la nouvelle zone NPA 587 pourront être attribués aux fournisseurs de services de télécommunication après le 19 mars 2008 (c'est-à-dire six mois avant la date butoir du 19 septembre 2008) mais ils ne pourront pas être activés dans le RTPC avant le 19 septembre 2008.

Pour les questions d'ordre général concernant le passage à la nouvelle numérotation ou l'administration des indicatifs des centraux, prière de s'adresser à Glenn Pilley ou Suresh Khare, CNA, (tél: +1 613 563 7242). Pour les questions techniques, prière de s'adresser aux fournisseurs de services de télécommunications concernés.

Contact:

Mr Glenn Pilley
Director
Canadian Numbering Administration (CNA)
North American Numbering Plan Administration (NANPA)
1516-60 Queen Street
OTTAWA, ON K1P 5Y7
Canada
Tél: +1 613 563 7242
Fax: +1 613 563 9293
E-mail: pilleyg@saiccanada.com

Cap-Vert (indicatif de pays +238)

Communication du 4.I.2008:

L'Agência Nacional das Comunicações (ANAC), Praia, annonce la mise en service des indicatifs mobiles suivants:

<i>Opérateur</i>	<i>Service</i>	<i>Série de numéros</i>	<i>Date de mise en service</i>
T+ Telecomunicações	Mobile	91 XXXXX	21.XII.2007

Format international de numérotation: +238 91 XXXXX

Contact:

Mr David Gomes
Président
Agência Nacional das Comunicações (ANAC)
Edifício MIT, Ponta Belém
P.O. Box 892
PRAIA
Cap-Vert
Tél: +238 260 4400 / 260 4401
Fax: +238 261 3069
E-mail: info@icti.gov.cv / david.gomes@icti.gov.cv
URL: www.anac.cv

Congo (République du) (indicatif de pays +242)

Communication du 2.I.2008:

L'Administration Centrale des Postes et Télécommunications (D.G.A.C.P.T.), Brazzaville, annonce la mise en service d'une nouvelle série de numéros mobiles:

<i>Opérateur</i>	<i>Service</i>	<i>Série de numéros</i>	<i>Date de mise en service</i>
WARID Congo	Mobile	4XX XXXX	Immédiatement

Format international de numérotation: +242 4XX XXXX

Contact:

Administration Centrale des Postes et Télécommunications (D.G.A.C.P.T.)
Direction Générale
Avenue Paul Doumer
B.P. 2490
BRAZZAVILLE
Congo (Rép. du)
Tél: +242 811 693
Fax: +242 811 695

Danemark (indicatif de pays +45)

Communication du 14.XII.2007*:

La *National IT and Telecom Agency (NITA)*, Copenhagen, annonce les modifications ci-après dans le plan de numérotage téléphonique danois:

- *Attribution – numéros d'abonné à huit chiffres pour le service du réseau fixe**

<i>Opérateur</i>	<i>Séries de numéros</i>	<i>Date de mise en service</i>
WakyWaky DK	6999 XXXX	31 octobre 2007
Tele & Teknik (Fullrate)	3125 XXXX	2 novembre 2007

Contact:

IT- and Mobile Division
National IT and Telecom Agency (NITA)
Holsteinsgade 63
2100 COPENHAGEN
Denmark
Tél: +45 3545 0000
Fax: +45 3545 0010
E-mail: itst@itst.dk

* Cette communication annule et remplace celle publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 897 du 1.XII.2007, page 8.

Egypte (indicatif de pays +20)

Communication du 13.XII.2007:

La *National Telecom Regulatory Authority (NTRA)*, Cairo, annonce la mise en service des séries de numéros d'abonné suivantes et extensions (E):

<i>Central</i>	<i>Indicatif interurbain</i>	<i>Série de numéros</i>	<i>Date de mise en service</i>
Kafr Kala El Bab (E)	40	5366000 – 5366478	25.XI.2007
Sabarbay	40	3450000 – 3456005	11.XI.2007
Fesha Selem (E)	40	3392408 – 3393047	1.XI.2007
Bolevia (E)	82	2186830 – 2187341	18.XI.2007
El Zouhour (E)	66	3656000 – 3657199	20.XI.2007
Kasr Abou Shanab	47	2670000 – 2670223	20.XI.2007
Tarot	55	2130000 – 2131023	20.XI.2007
El Maimon (E)	82	2553400 – 2554423	21.XI.2007
Ebshoway (E)	84	6723000 – 6725015	21.XI.2007
Samalout II (E)	86	7727000 – 7728983	25.XI.2007
El Boagalat (E)	50	7582735 – 7583054	31.X.2007

Contact:

Eng. Yasmina Alaa
Numbering Department
National Telecom Regulatory Authority (NTRA)
Smart Village, Building (B4)
Alex Desert Road
CAIRO
Egypt
Tél: +20 2 3834 4239
Fax: +20 2 3834 4155
E-mail: yasminaa@tra.gov.eg

Nouvelle-Zélande (indicatif de pays +64)

Communication du 6.I.2008:

Le *Ministry of Economic Development*, Wellington, annonce que les séries de numéros mobiles ci-après ont été attribuées à l'opérateur «NZ Communications Ltd» en Nouvelle-Zélande:

- Attribution – séries de numéros mobiles à neuf chiffres

<i>Opérateur</i>	<i>Séries de numéros</i>	<i>Numéro d'essai</i>
NZ Communications Ltd	241 XXX XXX 242 XXX XXX	+64 241 42 00 51

L'accès à ces séries de numéros sera initialement assuré via «Telecom New Zealand International (TNZI)».

Contact:

Mr Kester Gordon
Senior Advisor
Telecommunications & Postal Policy Group
Ministry of Economic Development
P.O. Box 1473
WELLINGTON
New Zealand
Tél: +64 4 474 2655
Fax: +64 4 499 0969
E-mail: kester.gordon@med.govt.nz

Changements dans les administrations/ER et autres entités ou organisations

<http://www.itu.int/ITU-T/inr/roa/index.html>

Australie

Communication du 10.I.2008:

Changement de nom

Le *Department of Communications, Information Technology and the Arts*, Canberra Act, annonce qu'il a changé de nom. Il s'appelle désormais «Department of Broadband, Communications and the Digital Economy».

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Department of Broadband, Communications and the Digital Economy
GPO Box 2154
CANBERRA ACT 2601
Australia
Tél: +61 2 6271 1000
Fax: +61 2 6271 1901
E-mail: department.mail@dbcde.gov.au
URL: www.dbcde.gov.au

Lao (République démocratique populaire)

Communication du 10.I.2008:

Changements de nom et d'adresse

Le *Ministry of Communications, Transport, Posts and Construction*, Vientiane, annonce qu'il a changé de nom. Il s'appelle désormais «National Authority of Posts and Telecommunications».

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

National Authority of Posts and Telecommunications
Prime Minister Office
Lane-Xang Avenue
VIENTIANE 01000
Lao People's Democratic Republic
Tél: +856 21 219 857
Fax: +856 21 219 858
E-mail: deposte@laotel.com

Maroc

Communication du 10.I.2008:

Changement de nom

Le *Ministère des Affaires économiques et générales*, Rabat, annonce qu'il a changé de nom. Il s'appelle désormais «Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies».

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies
RABAT 1000
Morocco
Tél: +212 37 761 508
Fax: +212 37 766 265
E-mail: ministre@mcinet.gov.ma
URL: www.mcinet.gov.ma

République tchèque

Communication du 10.I.2008:

Changement de nom

Radiokomunikace a.s., Praha, annonce qu'il a changé de nom. Il s'appelle désormais «Ceské Radiokomunikace a.s.». Il ne s'agit pas d'une nouvelle entité, mais uniquement d'un changement de nom.

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Ceské Radiokomunikace a.s.
U Nákladového nádraží, 3144
130 00 PRAHA 3
Czech Republic
Tél: +420 242 417 211 / +420 242 417 100
Fax: +420 242 417 595
E-mail: z.krulis@radiokomunikace.cz
URL: www.radiokomunikace.cz

Sénégal

Communication du 10.I.2008:

Changement de nom

Le *Ministère des Télécommunications, des Postes et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication*, Dakar, annonce qu'il a changé de nom. Il s'appelle désormais «Ministère des Infrastructures, des Transports, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication».

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Ministère des Infrastructures, des Transports, des Télécommunications et
des Technologies de l'Information et de la Communication
Immeuble Sicap (2ème étage)
Rue A.A. Ndoye & Béranger Ferraud
DAKAR
Senegal
Tél: +221 33 889 1715
Fax: +221 33 842 87 24
E-mail: cabpostel@sentoo.sn

Suisse

Communication du 10.I.2008:

Changement de nom

TDC Switzerland AG, Zurich, annonce qu'il a changé de nom. Il s'appelle désormais «Sunrise Communications AG». Il ne s'agit pas d'une nouvelle entité, mais uniquement d'un changement de nom.

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Sunrise Communications AG
Hagenholzstre. 20/22
8050 ZURICH
Switzerland
Tél: +41 76 777 5000 / +41 76 777 4269
Fax: +41 58 777 8600
E-mail: thomas.stemmler@sunrise.net

Service télex

Serbie

Communication du 25.XII.2007:

Cessation du service télex

Telekom Srbija, Beograd, annonce qu'à partir du 1^{er} janvier 2008, elle n'assure plus le service télex (international et national) à destination et en provenance de la Serbie.

Le code télex de destination (CTD) «062» attribué à la Serbie (Recommandation UIT-T F.69), y compris le code d'identification du réseau télex (CIRT) «YU» (Recommandation UIT-T F.68), resteront toutefois réservés pour utilisation par la Serbie.

Pour obtenir un complément d'information concernant la fermeture du service télex national et international en Serbie, prière de prendre contact avec:

Ms Milica Jovicic
Manager of Carrier Relations Department
International Division
Telekom Srbija a.d.
BEOGRAD
Serbia
Tél: +381 11 334 1184
Fax: +381 11 334 0116
E-mail: wmilica.jovicic@telekom.yu

Restrictions de service

Note du TSB

Les communications des pays suivants concernant les restrictions de service relatives aux différents services de télécommunication internationaux offerts au public ont été publiées individuellement dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (BE):

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>BE</i>	<i>Pays/zone géographique</i>	<i>BE</i>
Allemagne	707 (p.3), 714 (p.6), 788 (p.18)	Liban	824 (p.10)
Antigua-et-Barbuda	798 (p.5)	Malawi	699 (p.6), 714 (p.12)
Antilles néerlandaises	770 (p.9), 786 (p.7)	Malaisie	726 (p.12)
Arabie saoudite	826 (p.13)	Maldives	766 (p.19)
Aruba	776 (p.6)	Maroc	692 (p.8), 707 (p.5), 727 (p.5)
Australie	726 (p.13, p.31)	Maurice	610 (p.6)
Autriche	682 (p.5)	Nigéria	829 (p.18)
Azerbaïdjan	637 (p.20)	Norvège	682 (p.5), 716 (p.17)
Barbade	783 (p.5-6)	Nouvelle-Calédonie	896 (p.18)
Belgique	683 (p.6), 776 (p.36)	Pakistan	827 (p.14), 852 (p.13)
Belize	845 (p.12)	Panama	805 (p.18), 839 (p.6)
Bulgarie	826 (p.13)	Pays-Bas	892 (p.19), 897 (p.11)
Canada	692 (p.4)	Pérou	753 (p.9)
Cayman (Iles)	808 (p.7-9), 829 (p.7)	Portugal	757 (p.4)
Chine	640 (p.4)	République arabe syrienne	828 (p.38)
Chypre	784 (p.3), 802 (p.5), 825 (p.15), 828 (p.36), 871 (p.5), 889 (p.6)	Roumanie	829 (p.18)
Colombie	835 (p.8)	Royaume-Uni	783 (p.4)
Danemark	719 (p.5), 835 (p.5), 840 (p.4)	Sainte-Lucie	853 (p.12)
Dominique	785 (p.5), 796 (p.4-5)	Saint-Marin	834 (p.18)
Emirats arabes unis	701 (p.12), 724 (p.7), 825 (p.15)	Saint-Vincent-et-les- Grenadines	797 (p.21)
Fédération de Russie	635 (p.4)	Serbie	778 (p.16), 804 (p.8)
Fidji	824 (p.10)	Singapour	649 (p.6), 701 (p.5), 829 (p.19)
Finlande	704 (p.13), 726 (p.12)	Slovénie	609 (p.15), 700 (p.9), 711 (p.8), 791 (p.4)
Gibraltar	739 (p.13)	Soudan	827 (p.34)
Groenland	762 (p.7)	Sri Lanka	865 (p.11)
Guyana	778 (p.6-11)	Sudafricaine (Rép.)	667 (p.11)
Honduras	799 (p.19)	Suède	688 (p.5), 699 (p.9), 818 (p.11)
Hongrie	827 (p.14)	Swaziland	877 (p.16)
Indonésie	726 (p.16, p.31), 790 (p.3), 844 (p.9)	Trinité-et-Tobago	879 (p.21), 894 (p.15)
Islande	802 (p.10)	Turques et Caïques (Iles)	841 (p.18)
Italie	690 (p.3)	Turquie	828 (p.38)
Japon	782 (p.7), 846 (p.16)	Uruguay	849 (p.20)
Kenya	748 (p.4)	Vanuatu	740 (p.11)
Koweït	641 (p.3), 826 (p.13)	Yémen	828 (p.38)

Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2002)

Note du TSB

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systèmes de rappel (Call-Back) et certaines procédures d'appel alternatives non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°...):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bosnie-Herzégovine (772), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (Îles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakhstan (619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Mexique (697), Monaco (749), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, les pays/territoires suivants ont répondu que la pratique du «call-back» est interdite sur leur territoire:

Albanie, Arménie, Bahamas, Belize, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Centrafricaine (Rép.), Comores, Corée (Rép. de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, Erythrée, Fidji, Gambie, Ghana, Grèce, Guyana, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Kiribati, Lesotho, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Macao (Chine), Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Moldova, Mozambique, Nicaragua, Nouvelle-Calédonie, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Tonga, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Rév. Marrakech, 2002) de la Conférence de Plénipotentiaires (Marrakech, 2002) et de la Résolution 29 de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, AMNT-2000 (Montréal, 2000).

La liste de tous les pays/zones géographiques interdisant ou autorisant la pratique du «Call-Back» se trouve sur le site web de l'UIT à l'adresse suivante:

www.itu.int/itu-t/special-projects/callback/index.html

AMENDEMENTS AUX PUBLICATIONS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADD	insérer	PAR	paragraphe
COL	colonne	REP	remplacer
LIR	lire	SUP	supprimer
P	page(s)		

Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Selon la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1^{er} mai 2007)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 883 – 1.V.2007)

(Amendement N° 17)

P 29 *Finlande* SUP

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>	<i>Date de mise en application</i>
Finlande	DNA Oy Ansatie 6a A, PL 41 FI-01741 Vantaa	89 358 04	Lasse Leppänen Ansatie 6a A FI-01741 Vantaa Tél: +358 44 044 2411 Fax: +358 44 6044 2411 Email: lasse.leppanen@dnaoy.fi	1.XI.2007

P 29 *Finlande* SUP

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>	<i>Date de mise en application</i>
Finlande	DNA Oy Ansatie 6a A, PL 41 FI-01741 Vantaa	89 358 06	Lasse Leppänen Ansatie 6a A FI-01741 Vantaa Tél: +358 44 044 2411 Fax: +358 44 6044 2411 Email: lasse.leppanen@dnaoy.fi	1.XI.2007

P 29 *Finlande* ADD

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>	<i>Date de mise en application</i>
Finlande	DNA Finland Oy Ansatie 6a A, PL 41 FI-01741 Vantaa	89 358 04	Lasse Leppänen Ansatie 6a A FI-01741 Vantaa Tél: +358 44 044 2411 Fax: +358 44 6044 2411 Email: lasse.leppanen@dnaoy.fi	1.I.2008

P 29 Finlande ADD

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>	<i>Date de mise en application</i>
Finlande	DNA Finland Oy Ansatie 6a A, PL 41 FI-01741 Vantaa	89 358 06	Lasse Leppänen Ansatie 6a A FI-01741 Vantaa Tél: +358 44 044 2411 Fax: +358 44 6044 2411 Email: lasse.leppanen@dnaoy.fi	1.1.2008

P 31 Gibraltar LIR

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Nom de la compagnie/adresse</i>	<i>Identification d'entité émettrice</i>	<i>Contact</i>	<i>Date de mise en application</i>
Gibraltar	Gibtelecom Suite 942, Europort Europort Road GIBRALTAR	89 350 01	Mr Francis Lopez Suite 942, Europort Europort Road Europort Road Tél: +350 200 52201 Fax: +350 200 71673 E-mail: francis.lopez@gibtele.com	

**Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles
(Selon la Recommandation UIT-T E.164)
(Situation au 1^{er} décembre 2006)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 873 – 1.XII.2006)

(Amendement N° 23)

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>Indicatif de pays E.164</i>	<i>Numéros du téléphone du mobile, premiers chiffres après l'indicatif du pays</i>
-------------------------------	--------------------------------	--

P 5 Gibraltar LIR

Gibraltar	350	5, 6
-----------	-----	------

P 7 Hong Kong, Chine LIR

Hong Kong, Chine	852	480-499, 51, 53, 54, 56, 59, 60-69, 90-98
------------------	-----	---

P 6 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord LIR

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	44	71-75, 77-79
---	----	--------------

P 4 Sudafricaine (République) LIR

Sudafricaine (République)	27	72, 73, 74, 76, 78, 82, 83, 84
---------------------------	----	--------------------------------

P 4 Tanzanie (République Unie de) LIR

Tanzanie (République Unie de)	255	71-79
-------------------------------	-----	-------

P 7 Vanuatu (République de) LIR

Vanuatu (République de)	678	4, 5, 6, 7
-------------------------	-----	------------

**Procédures de numérotation
(Préfixe international, préfixe (interurbain) national et
numéro national (significatif))
(Selon la Recommandation UIT-T E.164)
(Situation au 1^{er} août 2007)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 889 – 1.VIII.2007)

(Amendement N° 5)

Pays/zone géographique	Indicatif de pays	Préfixe international	Préfixe national	Numéro national (significatif)	UTC/DST	Note
------------------------	-------------------	-----------------------	------------------	--------------------------------	---------	------

P 4 Gibraltar LIR

Gibraltar	350	00		8 chiffres	+1/+2	
-----------	-----	----	--	------------	-------	--

P 7 Sudafricaine (Rép.) LIR

Sudafricaine (Rép.)	27	09	0	9 chiffres	+2	
---------------------	----	----	---	------------	----	--

**Codes de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international
pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles
(Selon la Recommandation UIT-T E.212 (05/2004))
(Situation au 1^{er} novembre 2006)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 871 – 1.XI.2006)

(Amendement N° 24)

P 3 Albanie REP toutes les informations par:

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>MCC* + MNC**</i>	<i>Nom de réseau/opérateur</i>
Albanie	276 01 276 02 276 03	AMC Vodafone Albania Eagle Mobile

* MCC: Mobile Country Code / Indicatif de pays du mobile / Indicativo de país para el servicio móvil.

** MNC: Mobile Network Code / Code de réseau mobile / Indicativo de red para el servicio móvil.

**Liste des indicateurs de destination des télégrammes
(Selon la Recommandation UIT-T F.32)
(Situation au 1^{er} mars 2007)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 879 – 1.III.2007)

(Amendement N° 7)

P 36 SERBIE

COL 2 REP GOVT – Community of Yugoslav Posts, Telegraphs and Telephones, Beograd
par Unitel

**Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
(Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))
(Situation au 1^{er} avril 2007)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 881 – 1.IV.2007)

(Amendement N° 18)

Ordre numérique ADD

P 15 7-066 Colombie (République de)

Ordre alphabétique ADD

P 19 7-066 Colombie (République de)

SANC: Signalling Area/Network Codes.
Codes de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Códigos de zona/red de señalización (CZRS).

**Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
(Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))
(Situation au 1^{er} juillet 2007)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 887 – 1.VII.2007)

(Amendement N° 13)

Pays/zone géographique ISPC/DEC			Nom unique du point sémaphore	Nom de l'opérateur du point sémaphore
P 40 <i>Etats-Unis</i> ADD				
	3-200-7	7751	Los Angeles, CA	Telecom New Zealand USA Ltd
P 89 <i>Slovénie</i> SUP				
	6-253-2	14314	SLOZEL-M1	Slovenski Zeleznice, d.o.o.
P 94 <i>Thaïlande</i> ADD				
	5-040-0	10560	ITSC4B	CAT Telecom Public Company Ltd
	5-040-7	10567	STP 4	CAT Telecom Public Company Ltd
	5-042-1	10577	BPL/POI (AIN-ISC1)	AIN Globalcom Company Ltd
	5-042-2	10578	RST/POI (AIN-ISC2)	AIN Globalcom Company Ltd
P 96 <i>Ukraine</i> ADD				
	6-241-1	14217	Kyiv	LLC «Global Message Services Ukraine»
	6-241-3	14219	Kyiv	LLC «Global Message Services Ukraine»

ISPC: International Signalling Point Codes.
Codes de points sémaphores internationaux (CPSI).
Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

Plan de numérotage national (Selon la Recommandation UIT-T E.129 (09/2002))

Version électronique: www.itu.int/itu-t/inr/nnp/index.html

Les administrations sont priées de notifier à l'UIT les modifications apportées à leur plan de numérotage national ou de lui fournir des renseignements sur leur page web consacrée au plan de numérotage national ainsi que les coordonnées de toutes les personnes pouvant être contactées. Ces renseignements, qui seront mis gratuitement à la disposition de toutes les administrations/ER et des prestataires de services, seront postés sur le site web de l'UIT-T.

Pour leur site web sur le numérotage ou l'envoi de leurs informations à l'UIT/TSB (e-mail: tsbtson@itu.int), les administrations sont priées de bien vouloir utiliser le format tel que décrit dans la Recommandation UIT-T E.129. Il leur est rappelé qu'elles seront responsables de la mise à jour de ces informations dans les meilleurs délais.

Du 15.XII.2007 au 1.I.2008, les pays suivants ont actualisé leur plan de numérotage national sur le site:

<i>Burkina Faso</i>	(indicatif de pays +226)
<i>Ouganda (République de l')</i>	(indicatif de pays +256)
<i>Tanzanie (République-Unie de)</i>	(indicatif de pays +255)
<i>Vanuatu (République de)</i>	(indicatif de pays +678)